



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
2 juillet 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-quatrième session

7 juin-2 juillet 2004

Point 8 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session

#### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Hitoshi **Kozaki** (Japon)

#### Additif

#### Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 Deuxième volet : Plan-programme biennal

*Point 3 b)*

#### Programme 2 Affaires politiques

1. À sa 20<sup>e</sup> séance, le 22 juin 2004, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal proposé [A/59/6 (Prog. 2)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 2 et a répondu aux questions posées par les membres du Comité durant l'examen, par le Comité, du chapitre du budget correspondant.

#### Examen de la question

3. Des membres du Comité ont remercié le Département des affaires politiques pour le travail accompli dans le cadre des divers sous-programmes ainsi que pour les bons offices du Secrétaire général.
4. On a souligné que le maintien de la paix et de la sécurité internationales par une aide apportée aux États pour qu'ils puissent régler pacifiquement leurs différends était d'une importance exceptionnelle et était donc une des questions



hautement prioritaires. Certains membres du Comité ont donc appuyé les activités qui visent la prévention et le règlement des conflits, ainsi que les activités de consolidation de la paix après un conflit. On a en effet souligné que, dans l'optique de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des conflits était indispensable et beaucoup plus économique que les opérations de maintien de la paix. On a également fait observer que la prévention des conflits supposait une volonté et un engagement de nombreux éléments du Secrétariat de l'ONU et du système des Nations Unies. Selon certains membres du Comité, il était essentiel que le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que d'autres organismes des Nations Unies compétents travaillent ensemble à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits afin d'assurer la cohérence et le succès de l'action menée.

5. On s'est prononcé pour la création d'une capacité de consolidation de la paix après les conflits. On a constaté qu'il fallait appuyer les travaux du Comité contre le terrorisme et que les États Membres devaient apporter à cet effet un soutien technique. On a également été d'avis qu'indépendamment de la question du terrorisme, d'autres questions telles que le trafic de drogues et la prévention de la criminalité étaient également importantes. Des membres du Comité ont exprimé leur appui à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales que sont par exemple l'Union africaine dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

6. Des membres du Comité ont marqué leur appréciation et leur appui du travail important accompli par le Département des affaires politiques en matière d'assistance électorale, en particulier quand cette assistance est fournie avec un préavis très court, et dans des pays où un conflit vient de s'achever. Des membres du Comité ont également exprimé leur appui à l'élaboration de critères pour l'assistance électorale. On a été d'avis que l'assistance électorale devait être également fournie pendant les phases préparatoires d'une consultation électorale.

7. Des membres du Comité se sont déclarés favorables aux activités menées par les Nations Unies pour appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux. Ils étaient d'avis que le travail de l'ONU devait se poursuivre jusqu'à ce que les 16 territoires non autonomes deviennent indépendants. On a également approuvé la poursuite de la coopération entre le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, d'une part, et les puissances administrantes, d'autre part.

8. Les activités menées au sujet de la question de Palestine ont également été approuvées. On a fait observer que le rôle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était important et servait de lien important entre l'Organisation des Nations Unies et le peuple palestinien. On a été d'avis que les ressources consacrées aux activités relatives à la question de Palestine devaient être réorientées vers des activités qui profitent directement au bien-être du peuple palestinien.

9. Le rôle des Nations Unies dans le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que s'agissant de la « feuille de route » a été salué. On a fait observer que le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient avait lui aussi un rôle important à jouer, en soi et en tant que membre du Quatuor, dans le processus de paix au Moyen-Orient. On a également souligné qu'il était

indispensable de parvenir à un règlement juste et global au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

10. Il a été indiqué que certains des objectifs, certaines des réalisations escomptées et certains des indicateurs de succès devaient être précisés.

### **Conclusions et recommandations**

11. **Le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal sous réserve des modifications suivantes :**

#### **Sous-Programme 1**

##### **Objectif de l'Organisation**

12. **Modifier comme suit le libellé de l'objectif : « Aider à prévenir, maîtriser et régler les conflits par des moyens pacifiques et promouvoir une réponse plus cohérente, mieux intégrée du système des Nations Unies aux problèmes de la consolidation de la paix après un conflit dans les pays qui sortent d'une crise ».**

##### **Réalisations escomptées**

13. **Insérer « a) » et supprimer les mots « la communauté internationale ».**

14. **Ajouter une nouvelle réalisation escomptée b) ainsi conçue : « b) Améliorer la capacité de maintenir le processus de paix dans la bonne voie une fois qu'un accord aura été signé et faciliter une paix durable ».**

##### **Indicateurs de succès**

15. **Renommer i) l'indicateur de succès iii) et aligner le nouveau b) (réalisations escomptées).**

#### **Paragraphe 2.6**

**Supprimer les points f) et g) et les remplacer par le texte ci-après :**

**« f) dispensera un appui technique et des conseils aux missions politiques spéciales et aux missions de rétablissement de paix, avec, le cas échéant, l'accord des États Membres concernés; g) améliorera sa capacité et ses compétences afin de mieux lutter contre les menaces à la paix et la sécurité; h) entreprendra des recherches sur les situations d'après conflit et les pratiques optimales du système des Nations Unies dans ce domaine; i) élaborera des stratégies cohérentes de consolidation de la paix après un conflit, de façon à intégrer les travaux accomplis par le système des Nations Unies et par d'autres acteurs internationaux et régionaux dans les domaines diplomatique, militaire, humanitaire et du développement. Dans ce but, le Département des affaires politiques travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies ».**

**Sous-programme 2**  
**Objectif de l'Organisation**

**Réviser l'énoncé de l'objectif comme suit :**

**« Fournir une assistance électorale aux États Membres, à leur demande et conformément aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en leur prêtant le soutien technique et consultatif nécessaire à l'organisation d'élections périodiques et régulières ».**

**Réalisations escomptées**

**Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée par le texte ci-après :**

**« Les États Membres qui demandent une assistance disposent de moyens accrus pour organiser des élections périodiques et régulières ».**

**Indicateurs de succès**

**Reformuler l'énoncé de l'indicateur de succès comme suit :**

**« Augmentation du nombre de missions d'assistance électorale des Nations Unies couronnées de succès ».**

**Stratégie**

***Paragraphe 2.7***

**Modifier la troisième phrase, comme suit :**

**« La Division évaluera les besoins relatifs à la tenue d'élections dans les pays demandant une assistance. »**

**Sous-programme 3**  
**Réalisations escomptées**

**Ajouter la nouvelle réalisation escomptée ci-après :**

**« d) Efficacité et rapidité de l'organisation et de la dotation en effectifs des missions du Conseil de sécurité dans les différents pays dont il s'occupe ».**

**Indicateurs de succès**

**Ajouter le nouvel indicateur de succès suivant :**

**« d) Efficacité et utilité des missions du Conseil de sécurité dans les différents pays dont il s'occupe ».**

**Sous-programme 4**  
**Objectif de l'Organisation**

**Modifier l'énoncé de l'objectif comme suit :**

**« Poursuivre la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les**

**16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme ».**

**Stratégie**

**Paragraphe 2.9**

**Modifier la dernière phrase comme suit :**

**« Les questions liées à la décolonisation relèvent de la Charte et sont également régies par les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant notamment dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale. »**

**Sous-Programme 5**

**Question de Palestine**

**Stratégie**

**Ajouter un nouveau paragraphe 2.12, comme suit, et renuméroter les paragraphes suivants :**

**«2.12 Le Département des affaires politiques effectuera aussi des recherches et préparera des études analytiques sur l'application et l'interprétation des articles pertinents de la Charte, et il exécutera les mandats de l'Assemblée générale concernant le *Répertoire de la pratique des Nations Unies*. »**

**Sous-programme 6**

**Objectif de l'Organisation**

**Modifier l'énoncé de l'objectif comme suit :**

**« Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable ».**

---